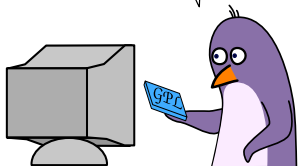


Avec ce logiciel, je vais enfin pouvoir faire ce que je veux avec mon ordinateur



# À la découverte des logiciels libres...

Informatique : vive la liberté !

1

## Pourquoi parler de liberté quand on parle d'informatique ?

### > Nous sommes tous concernés.

L'ordinateur est devenu un outil incontournable dans nos existences pour des besoins courants (s'informer, échanger avec des amis, faire des achats, commander un billet de train ou d'avion, etc) ainsi que pour des actes plus importants (opérations bancaires, déclarations d'impôts, recherches d'emplois, démarches administratives, etc).

Et, même si l'on n'est pas utilisateur d'un ordinateur, le traitement informatique s'impose dans notre quotidien : cartes bancaires, déplacements, remboursements de frais médicaux...

### > Privateur ou libre, quelle différence ?

Lorsque l'on acquiert un programme informatique, on doit généralement accepter les termes de sa **licence** avant sa première utilisation.

Un logiciel est dit **privateur** (on parle également de logiciel **propriétaire**) si sa licence inclut des **restrictions** à l'usage, à la copie ou à la modification. Par exemple, un logiciel qu'on ne peut installer que sur un nombre limité de postes, ou encore un logiciel gratuit pour un « usage non commercial ». La majorité des logiciels distribués dans le commerce sont aujourd'hui encore privateurs.

Au contraire, un logiciel est dit **libre** lorsque sa licence accorde explicitement le **droit** de l'utiliser sans restriction, mais accorde également une grande **liberté** de le **copier**, de le **modifier** et de le **redistribuer** - avec ou sans modifications - selon la licence retenue. Ce droit suppose un accès au **code source** du logiciel - c'est-à-dire sa recette - c'est pourquoi les logiciels libres sont parfois aussi appelés *open source*.